

Quel que soit votre statut, vous pouvez contacter un conseiller en évolution professionnelle.

Il vous permet de définir un projet personnel s'appuyant sur votre expérience, vos compétences actuelles ou à développer, votre parcours et vos aspirations. Ce conseil est gratuit et confidentiel.

Le conseiller en évolution professionnelle dépend de votre situation professionnelle.

Salarié de droit privé

Votre conseiller en évolution professionnelle est présent au sein de votre OPCO

Personne en recherche d'emploi

- Vous avez **moins de 26 ans** ? Contactez la Mission Locale
- Vous êtes en **situation de handicap** ? Contactez Cap Emploi
- Vous êtes **cadre ou jeune issu de l'enseignement supérieur** ? Contactez l'APEC
- Vous avez travaillé **plus de 800h en intérim** ? Contactez le FAF.T.T.
- Vous êtes **demandeur d'emploi** ? Contactez Pôle Emploi

Intermittent du spectacle

- Contactez l'Afdas

Agent public

- Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour vous aider à définir et à construire votre projet d'évolution professionnelle. Cet accompagnement peut notamment être effectué par le conseiller formation ou le conseiller mobilité carrière de votre organisme.

Pour en savoir plus: <http://www.fonction-publique.gouv.fr/>

Agent statutaire des chambres consulaires

- Contactez l'APEC ou les Fongecifs Régionaux.

Intérimaire

- Contactez le FAF.T.T.